

L'arbitre

en Tir

Nature

Formation

Répertoire

Introduction		P°: 2
<u>Partie 1</u>	: Candidature.	
A	: Conditions.	P°: 3
B	: Comment postuler.	P°: 3
<u>Partie 2</u>	: Devenir arbitre et le rester.	
A	: Etapes de la formation.	P°: 3
B	: Documents d'agrégations d'un arbitre.	P°: 4
C	: Condition de renouvellement de la certification d'un arbitre nature.	P°: 4
<u>Partie 3</u>	: Description de la formation - Syllabus.	
A	: Formation théorique.	P°: 5
B	: Formation pratique.	P°: 5
<u>Partie 4</u>	: Evaluation.	
A	: Evaluation théorique.	P°: 6
B	: Evaluation pratique	P°: 6
Annexe A	: Document de candidature.	P°: 7
Annexe B	: - Diplôme.	P°: 8
	- Certification arbitre Tir Nature.	P°: 8

L'arbitre en Tir Nature

Introduction

Une compétition ne peut être officielle, donc qualificative/sélective, que si elle est placée sous la responsabilité d'au moins un arbitre officiel.

- Les arbitres exercent leurs fonctions dans un esprit d'équité et ceci en respectant au mieux les règles qui sont les mêmes pour tous.
- Leur fonction est indispensable pour le bon déroulement d'une compétition.
- L'arbitre participe à la mise en place d'une image positive de notre sport.
- Il favorisera avec la plus grande courtoisie, dans le respect du sport, de la compétition, des archers, le travail des médias en les guidant vers les espaces qui leurs sont réservés.
- Il agira avec bon sens et utilisera les règlements en respectant le droit de chaque archer actif dans la compétition.
- De même, vis-à-vis du public, il lui prodiguera les recommandations nécessaires afin de mieux apprécier la compétition et ceci, dans leur intérêt et celui des participants.
- Montrer à tous une bonne image de l'arbitre.

« Si vous voulez être respecté des archers, respectez-les ».

!! Un arbitre doit appliquer les règles de façon juste et équitable pour tous !!

Introduction spécifique Tir Nature

L'arbitre Tir Nature fait respecter la nature et l'environnement lors des compétitions. Il veillera notamment à ce qu'aucun déchet ne soit abandonné sur le terrain sur lequel se déroule la compétition, que le calme de la nature soit respecté, que le gibier, la faune en générale et la flore soient les moins possible dérangés par le passage des archers.

Il est particulièrement attentif au problème de risque d'incendie en cas de sécheresse.

Il arbitre en tenant compte des conditions climatiques du jour.

Partie 1 : Candidature.

Remarque préalable :

Quand une personne est transférée d'une Ligue ou Fédération autre que la L.F.B.T.A. dans laquelle elle était arbitre, après 1 an d'affiliation à la LFBTA, elle pourra passer ou repasser un examen d'arbitrage et compétences : maîtrise de la langue française lire et écrire, connaissance des règlements à la L.F.B.T.A. Elle devra passer un examen d'arbitrage écrit en français. Elle sera admise comme candidate arbitre, avec les mêmes obligations et prérogatives que les candidats ayant passés leurs examens à la L.F.B.T.A.

A : Conditions.

1. Etre membre de la L.F.B.T.A. depuis un (1) an minimum.
2. Avoir 18 ans à la date de l'examen.
3. Ne pas être poursuivi pour des infractions sur la loi anti dopage.
4. Ne pas être poursuivi pour des infractions ayant pour conséquence un non accès aux compétitions.
5. Etre en ordre de cotisation.
6. Avoir un certificat médical à jour.
7. Etre disponible durant la période de formation théorique et d'apprentissage.

B : Comment postuler.

La demande ([Annexe A](#)) complétée et signée doit être adressée au délégué de province nature à l'arbitrage.

Remarques : Arrêt ou suspension de la formation :

Le candidat qui souhaite arrêter ou suspendre sa formation en avertira le délégué de province nature à l'arbitrage par écrit (courrier ou mail).

Reprise de la formation :

Le candidat qui, après un arrêt ou une suspension de la formation, souhaite reprendre doit en faire la demande par écrit (courrier, mail) au délégué de la province nature à l'arbitrage.

Partie 2 : Devenir arbitre et le rester.

A : Etapes de la formation.

1. Formation théorique.

- Etude personnelle des règlements 2D, 3D et Par équipe.
- Une demi-journée de cours obligatoire (voir syllabus - Partie 3)

2. Examen Théorique.

3. Formation pratique.

- Un (1) arbitrage d'une manche 2D (en tant que stagiaire arbitre).
- Deux (2) arbitrages d'une manche 3D (en tant que stagiaire arbitre).

Rem : - Les arbitrages de cette formation comportent deux parties,
Partie 1: Contrôle et réception du terrain le jour précédant la manche.
Partie 2: Arbitrage du jour de la manche.

- Le suivi de la formation pratique se fera via un "carnet de formation".
- Le candidat arbitre est responsable de la mise à jour de son carnet.
Il le transmettra sans délai au délégué de l'arbitrage Tir Nature dès qu'il aura rempli les conditions requises dans le présent document.

4. Evaluation pratique.

L'évaluation du candidat se fera après les trois (3) formations pratiques sur base du "Carnet de formation" du candidat concerné.

Pour que son évaluation soit positive le candidat devra avoir œuvré à la satisfaction des chefs arbitres des différentes compétitions et avoir reçu une évaluation globale positive du responsable arbitrage de la Province Nature.

5. Diplôme L.F.B.T.A. et "Certification arbitre Tir Nature".

Rem : Les formations et évaluations doivent être terminées sur une période couvrant au maximum deux années sportives (de 1 octobre année X à 30 septembre année X+1).

B : Documents d'agrégation d'un arbitre - Diplôme & certificat.

Le diplôme et le certificat de validité ([Annexe B](#)).

1. Sont des documents délivrés par la L.F.B.T.A., (responsable à l'arbitrage, avec avis du délégué provincial à l'arbitrage).
2. Le diplôme d'arbitre est valide indéfiniment pour autant que l'arbitre ne soit pas destitué par la ligue (L.F.B.T.A.).
3. Le certificat à une validité de maximum 1 ans (renouvelable tous les ans).

C: Condition de renouvellement de la certification d'un arbitre nature.

1. Effectuer minimum un (2) arbitrages sur une période d'un (1) an en 2D ou en 3D.

Rem : Cette règle peut être assouplie pour raison médicale ou personnelle par le le délégué à l'arbitrage de Province Nature.

2. Participer à minimum une (1) réunion d'arbitrage par an.
3. Si l'arbitre n'a pas effectué au minimum deux (2) arbitrages sur une période couvrant l'année sportive en cours (1 octobre de l'année X au 30 septembre de l'année X+1) sa certification d'arbitre nature sera suspendue. L'arbitre a, à ce moment, l'obligation d'une mise à niveau. Il lui sera proposé de participer à un cours dans le courant de l'année X+ 1. Ce cours sera suivi d'une évaluation sur une manche 2D ou 3D , et ce, également dans le courant de la même.
La mise à niveau et l'évaluation pratique effectuées, la certification de l'arbitre sera reprolongée d'un an.
4. Si un arbitre n'a pas d'arbitrage sur une période de 2 ans il aura l'obligation d'une formation complète (Ref : Partie 2- A, excepté point 5).
5. Un désistement répété mettant en péril une compétition pourra être un motif de non renouvellement de la certification de l'arbitre.
6. Si un arbitre ne peut pas officier lors de trois compétitions il lui sera demandé de le signaler par lettre ou mail au responsable d'arbitrage de sa province. Celui-ci pourra alors prendre les dispositions nécessaires au niveau province et juger avec cet arbitre si des raisons valables justifient sa non-suspension de la liste des arbitres LFBTA.
7. Si un arbitre ne peut pas officier lors d'une compétition il devra trouver un remplaçant et en faire part au responsable de province pour l'arbitrage.

Partie 3 : Description de la formation - Syllabus.

A : Formation théorique : (4 heures obligatoires).

1. Passage en revue (suite à l'étude personnel) des règlements 2D, 3D et par équipe.
2. Connaissance des documents utilisés par le club, l'arbitre.
 - Invitation.
 - Feuille d'inscription.
 - Feuille des distances de tir.
 - Rapport d'arbitrage.
 - Jury d'appel
 - Autres.....
3. Connaissance et utilisation du matériel d'arbitrage.
4. Fonctionnement d'un greffe.
5. Montage d'un terrain (partie théorique).
 - Sécurité (axe de tir, etc..).
 - Fléchage terrain.
 - Autres...
6. Communication (savoir écouter, savoir communiquer).
7. Divers.....

B : Formation pratique

1. Contrôle du matériel.
2. Contrôle des archers.
3. Contrôle et évaluation d'un terrain.
 - Montage d'un terrain (Sécurité des archers, sécurité des spectateurs, etc...).
 - Respect du règlement (Distance de tir, blason ou animal etc...).
 - Utilisation des documents (Marque de tir, rapport d'arbitrage.....).
4. Divers.....

Partie 4 : Evaluation (sur 100 points).

A : Evaluation théorique (40 points).

1. Questions générales sur les trois disciplines (2D, 3D et par équipe). 15 points
2. Questions précises sur les trois disciplines (2D, 3D et par équipe). 15 points
(Les questions précises se font à livre ouvert)
3. Questions sur les documents. 10 points

Rem : - Ces questionnaires peuvent être sous forme de QCM ou vrai / faux - oui / non.

- Les questions doivent être formulées de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté possible quant à la réponse.
- Le candidat devra, pour réussir cette partie, obtenir 64% des points, c'est-à-dire 25,6 points sur 40.
(Ref : Document ligue, " L'arbitre LFBTA")

B : Evaluation pratique (60 points).

L'évaluation se fera sur le terrain (un 2D ou un 3D) et évaluera les compétences du stagiaire sur la mise en application des éléments vus lors des formations théorique et pratique.

- Aptitude à évaluer l'organisation. 10 points
- Aptitude à évaluer le terrain (montage, sécurité). 30 points
- Aptitude à évaluer l'archer et son matériel. 10 points
- Aptitude à contrôler et utiliser les documents. 10 points

Rem : Le candidat devra, pour réussir cette partie obtenir 64% des points c'est-à-dire 38,4 points sur 60.

(Ref : Document ligue, " L'arbitre LFBTA")

100 points

Document de candidature.



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

Association Sans But Lucratif - Numéro d'entreprise : 0443.097.681

Fiche d'inscription à l'examen d'arbitre tir Nature

(Blason – 3D)

Session 20__ - 20__

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse Rue : _____

N° : _____ Boite : _____

Ville : _____ Code postal : _____

GSM : _____ / Tel : _____

Affiliation LFBTA : _____

Expérience tir à l'arc

FITA : _____

FIELD : _____

Tir nature 2D / 3D : _____

Conditions d'inscription

Le candidat doit :


- Avoir minimum 18 ans.
- Etre affilié à la L.F.B.T.A. depuis minimum 1 an
- Ne pas être poursuivi pour des infractions sur la loi anti dopage.
- Ne pas être poursuivi pour des infractions ayant pour conséquence un nom accès aux compétitions.
- Avoir un certificat médical à jour.
- Etre en ordre de cotisation

Demande à envoyer à : Délégué provincial à l'arbitrage

Diplôme

 LFBTA	<p><i>Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc <u>L.F.B.T.A.</u></i></p>
	<p><i><u>Diplôme d'arbitre tir nature</u></i></p> <p><i>Nous certifions que a obtenu le titre de</i></p> <p>ARBITRE Tir Nature</p> <p>Il a satisfait aux examens théorique et pratique avec, au totalpoints / 100</p> <p><i>Le responsable à l'arbitrage L.F.B.T.A.</i></p> <p>Fait à le</p>

Certificat

<p><u>Certification arbitre tir nature</u></p> <p>Nom:</p> <p>Prénom:</p> <p>Date de validité:</p> <p>du:/...../.....</p> <p>au:/...../.....</p> <p>Le responsable à l'arbitrage de la ligue (nom + signature)</p>  LFBTA
